**Zeitschrift:** Revue vaudoise de généalogie et d'histoire des familles

**Herausgeber:** Cercle vaudois de généalogie

**Band:** 30 (2017)

Artikel: Un commerce entre la Hollande, Neuchâtel et l'Italie à la fin du XVIIe

siècle : l'exemple de la famille Montmollin

Autor: Allanfranchini, Patrice

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-1085143

## Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 15.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

# Un commerce entre la Hollande, Neuchâtel et l'Italie à la fin du xvII<sup>e</sup> siècle : l'exemple de la famille Montmollin

# Patrice Allanfranchini

C'est à partir de la fin du XVII<sup>e</sup> mais surtout au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle que de nombreux Neuchâtelois osent se lancer dans du commerce international, prendre des parts dans des navires<sup>1</sup> en partance pour les Indes, devenir actionnaire dans les compagnies hollandaises ou anglaises. Dans les exemples connus, ils appartiennent tous aux familles bourgeoises qui ont primitivement établi leur fortune en faisant carrière dans l'administration au service des comtes et des princes et dans la propriété foncière. Et s'ils ont des sommes d'argent à disposition en surplus, ils n'hésitent pas à les prêter sous forme d'obligations<sup>2</sup> pour lesquelles ils obtiennent des rendements de 4 à 5 %.

À la lecture de nombreux livres de raison et de comptes, comme ceux conservés par exemple dans les archives de la famille Montmollin, il est possible de suivre et de comprendre les opérations commerciales conduites par ces familles neuchâteloises qui ne se contentent plus d'être simplement des propriétaires terriens dès le dernier tiers du xvII<sup>e</sup> siècle. Il est évident que suite à la révocation de l'édit de Nantes en 1685 et au départ de France de nombreuses familles protestantes, des liens entre coreligionnaires vont se mettre en place, se concrétisant dans des sociétés commerciales ou, en tout cas, dans des relations d'affaires.



Le chancelier Georges de Montmollin
© Caisse de famille Montmollin

Pour illustrer notre propos, nous nous appuyons sur différents dossiers conservés dans les archives privées de la famille Montmollin<sup>3</sup>.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>AEN, fonds Montmollin 21. Affaire Commerciale à Marseille, Bateau le "Prophète Jonas".

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> AEN, fonds Montmollin 125-2. Par exemple: renthier des obligations appartenantes à moÿ David de M.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> AEN, fonds Montmollin. L'ensemble de ce fonds d'archives a été entièrement scanné par M. Georges de Montmollin et est accessible en ligne.

En apparence, le plus illustre représentant de cette famille est Georges de Montmollin (1628-1703). Ses biographes le présentent prioritairement comme un homme d'État: receveur, procureur général, chancelier. Jusqu'en 1693, année de sa destitution définitive, il a incarné *de facto* le pouvoir au cours des dernières décennies mouvementées de la souveraineté de la maison d'Orléans-Longueville. Juriste émérite, membre d'une famille influente, allié Guy d'Audanger, il a tissé tout au long de sa vie un « réseau familial de renseignement et d'influence »4. Il est vrai que très jeune, il est envoyé à Bâle pour apprendre l'allemand. Il a ensuite un précepteur privé puis il se rend à Orange étudier la philosophie. De là, il part pour Orléans où il obtient un titre de docteur en droit en 1648, avant d'achever sa formation à Paris<sup>5</sup>. Montmollin est anobli en 1657 par Henri II d'Orléans-Longueville, dont il est proche<sup>6</sup>. Il devient chancelier en 1661. À la mort du prince, il soutient sa veuve Anne-Geneviève de Bourbon, devenue tutrice de ses enfants, dans la rivalité qui l'oppose à Marie de Nemours, qui est la fille d'un premier mariage d'Henri II. Celle-ci, à son tour tutrice du dernier fils d'Henri II et prince légitime de Neuchâtel, le destitue en 1679. La duchesse ayant été évincée en 1682, Montmollin est rétabli dans ses fonctions par le prince de Condé. Mais sa disgrâce est définitive en 1693. Marie de Nemours est reconnue princesse de Neuchâtel (1694). Dès lors, il va user de toute son influence afin de chercher un successeur digne qui pourrait devenir tôt ou tard prince de Neuchâtel. Au-delà de ses qualités politiques, Montmollin s'est aussi avéré un redoutable homme d'affaires. Par exemple, sur le plan viticole, il s'est constitué un domaine qui est passé de 37,5 ouvriers, soit 1,32 hectare en 1652 à 374,55 ouvriers, soit 13,18 hectares en 1703<sup>7</sup>. En cinquante ans, Montmollin réussit à décupler son domaine, passant d'un statut de petit propriétaire à celui de grand exploitant. Cet accroissement va de pair avec d'autres activités commerciales comme l'attestent ses livres de raison<sup>8</sup>.

L'examen de ses livres de comptes donne une idée de son activité privée étonnamment variée: homme d'affaires, banquier, viticulteur, encaveur, éleveur de bétail, agronome, entrepreneur en travaux publics, il administre ses biens avec beaucoup d'exactitude<sup>9</sup>.

Montmollin compte aussi sur ses fils pour affirmer son pouvoir et accroître sa fortune. Il nourrit à leur propos une ambition bien affirmée, influençant leurs carrières et exigeant d'eux une obéissance constante.

Ainsi David (1658-1696), qui est le fils aîné, est envoyé étudier à Zurich et à Genève. Aux yeux du chancelier, la connaissance de l'allemand est fondamentale, raison pour laquelle tous ses fils seront placés dès l'âge de 10 ans en Suisse alémanique.

À seize ans, David dresse pour son père certains mémoires envoyés à Paris qui retiennent l'attention du secrétaire d'Anne-Geneviève de Bourbon. À 18 ans, il remplace son oncle Jonas (1614-1676), décédé, à la tête de la recette de Colombier. En 1678, à 20 ans, il aide

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup>HENRY, Philippe, «Georges de Montmollin, homme d'État (1628-1703)», In *Biographies neuchâteloises. De Saint Guillaume à la fin des Lumières*, Hauterive: Attinger, 1996.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup>AEN, fonds Montmollin, dossier 239-01. "REMARQUES SUR LA FA-MILLE", 1 volume 36 cm x 23 cm, relié parchemin, 448 pages, rédigé par Frédéric-Auguste de Montmollin et complété par son fils Auguste.

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup>Voir *DHS*, article Georges de Montmollin. http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F15646.php [consulté en septembre 2017].

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup> ALLANFRANCHINI, Patrice, Étude du rendement dans le vignoble neuchâtelois au XVII siècle et des principaux accidents météorologiques se répercutant sur la production, Mémoire dactylographié, Université de Neuchâtel, 1979.

<sup>&</sup>lt;sup>8</sup> AEN Fonds Montmollin, 179-1. 1 registre comptable relié parchemin, in-12, Livre de raison + 4 registres comptables, reliés peau, in folio, Livres de raison. 1752-1703.

<sup>&</sup>lt;sup>9</sup> DE MONTMOLLIN, Roger, *Contribution à l'histoire de la famille de Montmollin*. Neuchâtel: Paul Attinger, 1949. Livre tiré à 125 exemplaires.

son père à la Chancellerie<sup>10</sup>. Avec son oncle Jean (1634-1696), il fait ensuite partie de la délégation envoyée en vain courtiser la duchesse de Nemours devenue suzeraine de la principauté de Neuchâtel.

Subissant la disgrâce de son père en 1679, il est écarté du pouvoir pour quelque temps. Toutefois, il se retrouve un peu plus tard secrétaire de l'ambassadeur du roi de France à Soleure. En cette qualité, il voyage en Allemagne, en Hollande, en Angleterre et en France, ce qui lui donne l'occasion d'approcher les personnes influentes de l'époque et de se créer un réseau que ses frères Charles (1664-1701), François (1669-1704) et Jean-Henry (1671-1725) vont contribuer à consolider après la révocation de l'édit de Nantes.

Soumis lui-aussi à la volonté de son père, à 27 ans, Charles prend du service en Hollande. Lors de ses séjours en Suisse, à l'instigation de son futur beaupère Valkenier, ministre plénipotentiaire de Hollande auprès des Cantons, il recrute ouvertement en Suisse pour le service étranger, avec l'assentiment tacite de Berne et ceci avant qu'aucun accord de capitulation ne soit conclu entre la Hollande et les Cantons. Âgé de 31 ans, Charles épouse dans un village près de La Haye Charlotte Valkenier, la fille unique du diplomate. Dès son mariage, l'avancement de Charles est rapide. Il est nommé lieutenant-colonel à trente-deux ans, colonel l'année suivante. Malade de la poitrine, il meurt à La Haye, le 26 décembre 1701.

De son côté, après avoir fait des études à Bâle où son père l'envoie déjà à 10 ans, François, qui était destiné au négoce selon les vœux du chancelier, entre dans un comptoir à Amsterdam. Mais là il ne peut se résoudre à ce genre de travail. Soutenu par son frère David, il entame une carrière de soldat au service des États généraux. Il a

22 ans. Capitaine à vingt-trois ans, major à 28 ans, il est lieutenant-colonel à 33 ans. Le 13 août 1704, il est tué à la bataille de Hochstadt, cet affrontement majeur de la guerre de Succession d'Espagne, où ses chefs, le prince Eugène de Savoie-Carignan et le duc de Marlborough, défont les Français.

Quant à Jean-Henry, le cinquième fils du chancelier et le seul qui survit durablement à son père, il est à son tour mis en pension à Bâle à l'âge de 10 ans, puis à Lausanne chez un certain M. Crépin.

Comme pour ses frères, le chancelier caresse pour Jean-Henry de grands projets: faire de lui un négociant ou un industriel. À 16 ans, obéissant à la volonté paternelle, il entre pour six ans dans un comptoir à Amsterdam, chez Adriaën Alderwerelt. À son tour, il embrasse une carrière militaire devenant enseigne dans le régiment Beveridge. On le retrouve ensuite en Irlande, puis en Écosse en 1691-1692. En 1693, il est nommé capitaine dans le régiment Auer, puis à 27 ans major, passant avec ce grade dans le régiment de Muralt. Son ami Daniel Chambrier<sup>11</sup> dépeint élogieusement son caractère: « Très réservé, c'est celui des trois frères que j'estime le plus. Il me paraît avoir beaucoup de bon sens. Il est doux et honnête.»

Plus tard, en 1702, ce même ami écrit : « Le major vient de m'apprendre qu'il se voit obligé de quitter le service par

<sup>&</sup>lt;sup>10</sup> AEN Fonds Montmollin, 181-11. Permission de se faire soulager en l'exercice de sa charge par son fils David, receveur de Colombier.

<sup>11</sup> Cité par de Montmollin, Roger, Contribution à l'histoire..., op. cit. Né le 17 janvier 1665 à Neuchâtel, étudiant à Bâle (1682), Saumur et Heidelberg, receveur à Colombier (1687-1690), Chambrier entra au service des Provinces-Unies dès 1691. Capitaine au régiment de Montbrun (1692), il fut chargé de missions diplomatiques en Angleterre auprès de Guillaume III (1694). Colonel au régiment de Muralt, brigadier (1709), il est blessé à la bataille de Malplaquet. En 1717, il est choisi par les États généraux pour être le gouverneur du futur Guillaume IV, avant de devenir général-major en 1727. Ayant épousé en 1698 Gratiane Catherine Sweerts de Landas, fille d'Hendrick Fredrick, seigneur de Baerschot, Daniel de Chambrier mourut le 13 février 1728 à Bois-le-Duc (Pays-Bas). Voir: http://www.hyacintherigaud.com/outils/index-des-noms/926-chambrier-daniel-de [consulté en septembre 2017].

ordre de son père. »12 Jean-Henry de Montmollin rentre alors définitivement au pays.

Le destin des fils du chancelier passe donc par des établissements durables en Hollande et en Angleterre. À ceci s'ajoute la connaissance de l'Allemagne et, pour David, des séjours à Paris. Sans doute poussés par leur père, ils ont noué au-delà de leurs rangs d'officiers dans divers régiments des liens avec des commerçants et des négociants tant hollandais qu'anglais. Ne sont-ils pas aussi liés par la religion protestante et, pour Charles, par une alliance matrimoniale avec ces régions? C'est sans doute ces raisons qui les ont poussés à entreprendre des relations commerciales avec la Compagnie des Indes orientales et diverses autres manufactures.

À ce titre, les archives familiales<sup>13</sup> conservent une lettre adressée en 1687 à David, fils du chancelier Georges de Montmollin, dont des copies ont été établies pour ses frères alors au service de la Hollande.

En fait, ce mémoire, dont l'auteur ne nous est pas connu, explique l'état d'esprit et les types de transactions qu'il convient de faire pour « négotier » avec succès avec les Pays-Bas.

« Tout negoce consistant a profiter sur les marchandises, qu'on achette, ou qu'on fait fabriquer, il faut pour y réussir, s'informer exactement combien elles couteront rendues dans les lieus ou on veut les debiter, et combien on pourra les vendre, et voir par un juste calcul sil y aura du profit.»

Cette évidence est ensuite détaillée, mettant en exergue les points sur lesquels il faut être attentif.

« Pour le reconnoitre il faut estre fort curieux, s'informer de tout, des choses mesme qui semblent inutiles. Il se présente quelque fois des occasions de profiter des connoissances qu'on a acquises. Il faut prendre ces informations en différens lieus et de différentes personnes lors qu'on trouve qu'ils ne s'accordent pas, il est nécessaire de s'en desaisir a fond.

Il n'y a de personnes dont on puisse tirer plus de lumières, que les commissionnaires ou courtiers. Les principales choses qu'il faut scavoir sont premièrement combien les choses coutent de la première main ou de la deuxième, car il ne suit pas qu'achettant de la première main on puisse donner à si bon marché que d'autres, le crédit, les voitures, les remises et autres choses pouvant y apporter une différence considérable.

2. Si on les achette à terme ou à crédit; 3. si l'on exconte ou l'on déduit l'interest lors qu'on a achetté a terme et qu'on paije contant, et le combien pour cent. 4. en quelle place il est le plus advantageux de faire les payemens afin de gagner sur le change. 5. Combien coutent les voitures 6. La différence des poids et des mesures. 7. La valleur des espèces d'or ou d'argent.

Il est nécessaire de scavoir toutes ces choses car encore que l'on trouve ordinairement les marchandises a meilleur marché de la première que de la 2<sup>e</sup> main, il se peut faire qu'il ny auroit neantmoins pas autant de profit acause des différences susdites.

Les payemens qui se doivent faire a plus long terme sont plus advantageux que ceux qu'il faut faire contant, et ceux que l'on exconte le sont encore plus, si c'est comme a Lion [Lyon] ou les exconte se font a raison du 8 pour 100 car par ce moyen on fait porter double interest a son argent.

Il y a encore beaucoup a profiter sur les lieus ou l'on doit faire les payemens, mais il est asses difficile a le découvrir. Il semble que pour ce pays Lion soit la place de change la plus advantageuse, puis qu'il gagne pour Amsterdam, et que l'on peut avoir en suisse facilement des lettres de change pour Lion [Lyon], a cause qu'on y débitte annuellement pour 500 000 £ tournois de fromage, la

 $<sup>^{12}\</sup>mbox{Voir note ci-dessus.}$ 

<sup>&</sup>lt;sup>13</sup>AEN, Fonds Montmollin 124-10. Mémoires et lettres sur divers commerces

valleur desquels on est bien aise d'avoir en Suisse en toutes sortes de pièces.

Les différences des poids et mesures et de la valleur des espèces fait aussi une grande différence dans les prix des marchandises, de sorte qu'il est néccessaire d'en estre informés exactement.

Quand on sait au iuste toutes ces choses, on peut calculer exactement ce que les marchandises couteront, et ce qu'on pourra les vendre, en suitte de quoy on peut les faire venir par commission soit pour son conte après s'estre informé si on en aura de la débitte.»

Aux yeux de l'auteur, il faut prioritairement bien connaître les marchandises avec lesquelles on peut faire du profit. Les descriptions ci-dessous listent les produits qui méritent attention et qui peuvent générer de bonnes plus-values.

« Les marchandises qu'on peut faire venir d'Hollande a profit et d'une prompte débitte sont l'estain d'Angleterre, le letton travaillé, le sucre, le gingembre, le poivre, les autres épiceries de haut prix, les drogues pour la medecine et celle pour la tinture, la graisse de poisson, les vaches de Rusie, le coton fillé ou en laine, les draps, le baracans, les camelots, les etofes de soye, les manufactures des Indes, le tabac en poudre et en rouleau, les laines d'Espagne, d'Angletterre de pomeranie, des poils de chèvre à faire des camelots, et autres desquelles on peut s'informer sur les lieus. »

Il détaille ensuite les avantages de tous ces produits.

«L'estain d'Angletterre est d'une prompte, et très seure deebitte, c'est une denrée qui n'est point sujette aux caprices des modes, et qui est incomparablement meilleur que celuy d'alemagne parce qu'il passe par les fers blancs ce qui le rend aigre et est néanmoins plus cher. Il y a de l'apparence que si on l'avoit de la première main que l'on y feroit un honneste profit la grande correspondance que les hollandais ont en Angletterre pourra servir à s'en informer exactement. Peut estre qu'on pourroit

l'avoir d'Hollande a iuste pris puisque celuy qui vient d'Alemagne, Bourgogne et Suisse y passe. Il est en... de 2 a 300 £ pièce. Monsieur Rosselet en achetta pour 45 £ le 100 poid de Genève, a luy bonifier les 2 pour 100 d'exconte d'un payement et 1 et ¼ pour la remise pour Lion, ce qui estant ioint tout ensemble au poid de Genève qui est de 28 onces, il ne coutoit à Neuchastel que 7 batz 1/8 la livre poid dudit lieu. Il s'y en peut debitter envion 10 000 livres par an. Il s'y vend ordinairement 8 batz ¼ la livre. Il n'y a aucun risque si on ne le confie mal a propos, un petit essai feroit mieux iuger du profit.

Le letton se fait a Aix la Chapelle, soit à une heure de la, avec une terre qu'on nomme calamine, laquelle estant fondus avec du cuivre le rend letton. 60 livres de cuivre rendent 100 livres de letton. Il est plus cher en ce pays que le cuivre. Il y en a mesme qui croyent qu'il se trouveroit de ceste terre en ce pays, vous pouriez revenir par ceste fabrique qui est très curieuse et utile et voir en mesme temps mastric [Maastricht] qui n'en est qu'a 4 lieus. Le letton est travailler en feuilles, en fil de toute grosseur, et en chauderon, qu'on appelle ouvrage noir, les assortiments pour ces pays sont de une livre à 1/4 pièces, à un ¼ de livre, on pourroit voir si on en pourroit avoir du brut et des ouvriers pour le faire travailler; le fil et les chauderons sont de plus grande debite que les feuilles, on pourroit les débiter en ce pays 5 ou 6 000 livres annuellement. Monsieur Rosselet la toujours vendu 115 livres et quelquefois 120 livres le 100 en gros. Et sur 700 que Mons Petitpierre en eut par son moyen de Metz, il y gagna 275 livres. Il croit qu'on l'auroit a le prendre de la première main rendu à Basle a 25 ou 26 Reichdallers [reichthalers] au plus le 100 poids de 16 onces. On pourroit en prendre quelques quintaux des mesme que de l'estain et voir quel profit et quel debit on pourroit y faire.

Le sucre au pris qu'il est a présent ne reviendroit a ce que Mons Rosselet croit qu'a 13 Reichdallers [reichthalers] le 100 poid de 16 onces rendu a Basle, et on croit qu'on le vendroit bien en Suisse 50 à 55 livres le 100 au susdit prix. Le

sucre blanc est a meilleur conte, ceste marchandise est dasses bonne debitte et va vitte. Il n'y a qu'a savoir bien achetter pour bien vendre. Il en sera de mesme du gingembre et drogues pour les tinturiers, les autres sortes d'épiceries estant de haut pris vont lentement, et ne peuvent se débitter que l'on est assorti de tout. Le poivre est fort cher présentement et il ne faudroit pas s'en charger. Peut-être qu'à l'arrivée de la flotte il baissera. Il faut faire des connaissances en Hollande, avec quelque courtier qui veuille bien donner advis a vos frères lors que les marchandises hausseront ou baisseront de prix, aussy bien que de la valleur de l'argent pour les lieus ou on en pouroit faire les remises. Il se trouve dans les villes de negoce, pour la commodité des négotions des billets imprimés de ce que l'argent vaut, a chaque payement, pour toutes les places de change de Leurope on pourroit se conduire la desus et scavoir lorsqu'il y aura a faire quelque chose sur les dittes marchandises. Mons Rosselet croit que la chambre des Indes 14 ne s'ouvre que 2 ou 3 fois l'an, si l'on ne peut pas acheter a si bon marché de la seconde main, il faudroit voir comment on s'y doit prendre lors qu'on ouvre laditte chambre. Il faudroit scavoir si on le a meilleur marché lors qu'on en prend une grande quantité, en ce cas il faudroit chercher le débit, et de se prévaloir de tout ce qui se pouroit faire pour profiter sur les paiements, suivant les remarques qu'on a faites cy devant. Il faudroit observer la mesme chose a lesgard de l'estain de Cournouaille car la vente ne se fait que 3 fois l'an.

La graisse de poisson est dassez bonne de suitte et assez advantageuse. Il faut s'informer si les Russies peuvent estre a meilleur marché a Francfort qu'en Hollande, au

<sup>14</sup> La Compagnie néerlandaise des Indes orientales est une compagnie de commerce créée par les Provinces-Unies en 1602. Elle est pendant près de deux siècles l'un des piliers de la puissance du capitalisme et de l'impérialisme néerlandais. Dissoute en 1799, la compagnie est connue pour avoir été l'une des entreprises capitalistes les plus puissantes qui ait jamais existé, contribuant fortement à l'histoire des bourses de valeurs. HAUDRÈRE, Philippe, Les Compagnies des Indes orientales: Trois siècles de rencontre entre

Orientaux et Occidentaux (1600-1858), Paris: Les Éditions Desjonquère,

sujet de la voiture. Il s'en fait une grande consomption en Suisse.

Les draps, les baracans<sup>15</sup>, les camelots esttant sujets a la mode, qui changent souvent, et les estofes noires se bruslant en les gardant, il n'y auroit peut estre pas grand-chose a faire puis qu'on est pas en lieu de grand concours, pour en avoir une grande debitte. Il faut scavoir au iuste le prix des toilles d'Hollande, Cambrai et autres lieus voisins, particulièrement celles des cottons qui venant des Indes peuvent se donner a meilleur conte en Hollande qu'ailleurs, de mesme que le cotton filé ou en laine.

La soye et les ettofes de soye venant d'Italie, et du Levant en Hollande, comme nous sommes dans le voisinage a l'Italie, il y a de l'apparence qu'on pouroit les tirer a meilleur conte dela. Cependant il n'est pas inutile de voir les ouvriers françois, pour tacher de pénetrer le fond de ceste affaire, afin de s'en prévaloir pour des manufactures, et cas que les meuriers réussissent en ce pays, les etofes de soye ou il y a les plus a profiter sont celles ou il entre du fil d'or, le pris n'en estant conneu que de celuy les fait facturer. Il faut aussy scavoir si les soyes sont de bonne debitte en hollande et s'il y auroit du profit dy en envoyer. Ces sortes de curiosités sont profitables, et il arrive souvent qu'elles sonnent ouvertures a de grandes affaires.

Les manufactures qui viennent des Indes se tirant d'Hollande comme de leurs sources on peut les y avoir a meilleur conte qu'en tout autre lieu.

2006.

<sup>15</sup> BOURACAN ou BARACAN, s. m. (étaffe non-croisée.) c'est une espèce de camelot d'un grain fort gros: elle se travaille sur le métier à deux marches comme la toile. La trame est un fil simple, retors, & fin filé; la chaîne est double ou triple; il y entre de la laine & du chanvre; les bouracans ne se foulent point, on se contente de les faire bouillir dans de l'eau claire à deux ou trois reprises, & de les bien calendrer ensuite: on en fait des rouleaux qu'on nomme pieces. Le bouracan, pour être bon, doit être à grain rond, uni, & serré: il s'en fait beaucoup en Flandre & en Picardie, à Valencienne, à Lille, à Abbeville, & Définition tirée de L'Encyclopédie, 1º édition. Texte établi par D'Alembert - Diderot, 1751 (Tome 2, p. 366). In https://fr.wikisource.org/wiki/L%E2%80%99Encyclop%C3%A9die/1re\_%C3%A9dition/BOURACAN\_ou\_BARACAN [consulté en septembre 2017].

Il en est de mesme tu tabac en poudre et en Rouleau.

Quand aus laines d'Angletterre, et poils de chevre, il y a apparence qu'on les y trouve a meilleur conte qu'ailleurs. Toutefois, Mons Bullot faisoit venir ses marchandises d'Angletterre par Breme, dou elles passoyent a Francfort. Je n'en scai pas la raison, mais apparamment cestoit pour eviter les sorties et entrées d'Hollande, où les peages du Rhin iusques a Francfort, cependant on en auroit beaucoup payé avec la voiture de terre qui coute touiours plus que celle de leau.

Pour les laines d'Espagne, lors qu'on saura ce quelle coutent rendues ici par la voye d'Hollande, on pourra s'informer si on ne les auroit pas meilleur marché de les avoir par la voye de Genes.

On tire par fois d'Hollandes des cuivres du nort a bon conte, il faudroit en scavoir le pris et la qualité.»

Cette liste témoigne à l'envi que le commerce mis en place nécessite des relations avec toute l'Europe mais aussi avec les Indes. Ceci implique le besoin d'avoir des relais, tant des courtiers que des commissionnaires mais surtout des agents familiaux sur qui l'on puisse compter. La présence des fils du chancelier en Hollande favorise les prises de contact directes, permet des visites de manufactures, d'effectuer des comparaisons. L'auteur s'attache encore à déterminer les bénéfices potentiels d'un tel commerce en regardant les plus-values eu égard aux ventes possibles en Suisse.

D'autres documents prouvent que les Montmollin se sont effectivement lancés dans ce type de commerce. À Neuchâtel, ils ne semblent pourtant pas être les seuls: des Petitpierre, des Rosselet, des Chambrier sont aussi impliqués.

Il est donc clairement autorisé d'admettre que ces activités internationales génèrent des pratiques commerciales très proches de la banque et que celles-ci sont allées en augmentant tout au long du xviii<sup>e</sup> siècle. Il est aussi

clair que la situation géographique de la principauté de Neuchâtel est favorable.

« Comme nous sommes situés entre lalemagne, France et Italie, on peut se prévaloir des connaissances que l'on a du prix de toutes sortes de marchandises lorsque l'occasion se présente d'en vendre. Il ny a rien qui empêche de le faire avec le mesme advantage que les autres, et on vend souvent davant que d'achepter, sachant d'où on les peut tirer et les profit qu'on peut y faire, et c'est la plus seure manière de negotier, au reste les courtiers pourront vous mettre au pas pour acquerir les connaissances necessaires des choses susdites et des choses ou il y auroit a profiter, et ceux pour qui vous aures des lettres de recommandation, vous y pourront aussi servir, a quoy pourroit encore les informations que vous pouriez prendre de différentes personnes. Cela servira pareillement a vous donner des idées plus distincte du négoce, et de la manière de négotier. Et ne touchant les marchandises que de la plume, vos frères y prendront plus de goût, vous ferez bien de leur donner a chacun une copie de ce mémoire afin qu'il s'en informent et me rapporteres a vostre retour un mémoire de ce que chacun aura découvert.»

Rien ne nous permet de savoir quelle suite réelle fut apportée à ce mémoire. Toutefois, nous remarquons qu'un commerce de camelot, soit de cette étoffe faite ordinairement de poil de chèvre ou de laine mêlée, est établi dès 1686. En effet, un certain nombre de lettres 16 attestent de relations commerciales avec une manufacture de camelots et même la propriété de l'une d'entre elles. La raison sociale de l'entreprise est faite sous le nom de Bullot & Compagnie dans laquelle les Montmollin sont associés. L'initiateur de cette compagnie est sans doute David Bullot (1658-1729), lequel a épousé Rose de Montmollin. Il y a donc des liens de parenté qui unissent les commettants.

<sup>&</sup>lt;sup>16</sup> AEN, Fonds Montmollin 124-10. Mémoires et lettres sur divers commerces.

Profitant d'un voyage de David en Hollande, Bullot lui demande de prendre les renseignements suivants<sup>17</sup>:

- « Monsieur de Montmollin est prié de s'informer exactement des articles suivants :
- 1.- Ce que vaut la livre de muscade, canelle, giroffle, fleur de muscade, poivre, gingembre et des autres drogues qu'on livre en Hollande.
- 2. Si l'on est obligé d'achepter toutes les épiceries de quelques particuliers ou si on le peut avoir de la Chambre de la Compagnie des Indes qui seroit de la première main et si on ne peut traiter avec ladite Compagnie pour une partie considérable d'épicerie pour en avoir meilleur prix et si l'on achepte lesdites marchandises comptant ou pour le terme, au cas qu'elles s'achetassent à terme si l'on n'esconte pas lors qu'on paye contant & a quelles conditions.
- 3 Si le poids d'Hollande diffère de celuy de Basle & la différence par cent & en quelle espèces l'on paie les marchandises.
- 4 Il faut scavoir particulièrement la valleur des Escus, pistoles & autres espèces comme Escus de Gènnes, de Milan, du canton de Venise parce que l'on croit qu'une partie des diverses espèces ont un autre cours qu'ailleurs, c'est ce qui importe de scavoir. De meme il est nécessaire de s'informer par ou l'on envoye les marchandises d'Hollande a Basle pour ne vaoir la voiture a meilleur conte & ce que l'on paye ordinairement par quintal d'Amsterdam a Francfort.

Il est prié de s'informer si Messieurs Lecointe<sup>18</sup> d'Elboeuf [Elbeuf<sup>19</sup>]sont établis en Hollande et s'ils font fabriquer des draps d'Elboeuf & come l'on souhaitteroit de leur

Les contacts sont positifs et des relations commerciales s'établissent avec Nicolas Lemonnier comme un

adresser quelques commissions, de prendre la peine de les voir si cela se peut facilement, sinon de leur écrire pour avoir quelques échantillons, & pour scavoir le juste prix de leurs draps, que s'il en feroit bon prix, l'on en prendroit toutes les années une bonne partie, mais au cas que ledit Mr le Comte ne fussent en Hollande, il y a les sieurs Lemonier<sup>20</sup> aussy d'Elboeuf qui sont établis a Leyden depuis quelque temps auxquels on pourroit faire la mesme proposition mais il faut leur parler de draps d'Elboeuf, car nous avons veu dans ce pays quelques échantillons des draps qu'ils font fabriquer qui ne nous ont pas paru de la qualité de ceux d'Elboeuf pour estre trop mince, car il est absolument nécessaire qu'ils ayent du corps pour les débiter & et qu'ils soient de fine laine. Si l'on ne vend pas lesdits draps aux mesmes conditions qu'en France, c'est-à-dire aune de Paris, & l'on fait bon sur chaque pièce une aune jusque a une aune & demy, & si on paye lesdits draps contant, si l'on n'esconte pas l'un & demy par payement qui est trois mois, & si il ne leurs seroit pas indifférent de recevoir leur paiement à Lion ou a Paris, soit à Leipzig. Les draps d'Elboeuf doivent avoir une aune un quart de large. Il seroit aussy bon de s'informer ce que valent les draps qui se fabriquent par les Hollandais que l'on appelle draps d'Hollande, de mesme ce que les camelots qui se font à Leide valent à présent; l'on estime que si l'on pouvoit trouver à Leide ou a Amsterdam un commissionnaire fidelle qu'il y auroit a profiter sur les marchandises qui se fabriquent en Hollande ainsy si Mons de Montmollin vouloit bien se donner la peine de s'informer de quelques personnes de sa connaisssance a qui l'on pourroit s'adresser ... et il obligera ses très humbles serviteurs.»

<sup>&</sup>lt;sup>17</sup> AEN, Fonds Montmollin 124-10. Mémoires et lettres sur divers commerces; lettre de 1687.

<sup>18</sup> À Elbeuf, deux protestants, Nicolas Lemonnier et André Lecointe, réussissent à produire des draps fins façons de Hollande et d'Angleterre avec de belles laines d'Espagne, filées et cardées justement en Hollande. In *Dictionnaire Louis XIV*. Sous la direction de Lucien Bély. Paris: Laffont, 2015.

<sup>&</sup>lt;sup>19</sup>Voir à ce propos: BECCHIA, Alain, Les draperies d'Elbeuf (des origines à 1870). Publication de l'Université de Rouen, 2000.

<sup>&</sup>lt;sup>20</sup> On doit à la famille Lemonnier l'introduction à Elbeuf de la fabrication de drap fin façon de Hollande. Après la révocation de l'édit de Nantes, cette riche famille protestante quitte Elbeuf pour la Hollande.

certain nombre de lettres<sup>21</sup> l'attestent. Ainsi, entre 1686 et 1689, le commerce entre la Hollande et l'Italie de draps de Leyde, de camelots d'Allemagne, d'épiceries des Indes achetées à Amsterdam est avéré. En fait, David de Montmollin avec l'aide de son père et de ses frères, sans pour autant voir les marchandises achetées et vendues, dirige avec David Bullot et son beau-frère Pierre de Chambrier (1659-1744) un réseau d'affaires solidement charpenté. Il est évident que les liens protestants favorisent cette mise en place. De plus, la solidité financière de la famille du chancelier de Montmollin permet de bénéficier des meilleurs changes et d'escomptes significatifs. Le service étranger n'est donc pas que militaire; il permet surtout des prises de contacts, d'établir des rencontres et des relations commerciales de l'Angleterre jusqu'en Italie, la Suisse servant de plateforme, de carrefour.

Dès la fin du xvII<sup>e</sup> siècle, cette internationalisation du négoce est une caractéristique de plusieurs familles neuchâteloises qui, eu égard au caractère corporatif de la ville de Neuchâtel, sont dans l'obligation de dépasser les frontières de la Principauté.

Il est vrai aussi que ce commerce ne s'est pas mis en place au petit bonheur la chance. Il résulte d'une accumulation d'informations sur les coûts de production, la qualité des produits, le cours des changes, le prix des transports, etc.

« Et a noter sur le pris des laines, quelles coutent a Erfort [Erfurt] 40 gros la livre payable en monnoye d'Empire, mais que l'on gagne sur le change en bonnes espèces, au dela de ce quelles coutent de voiturer ici.

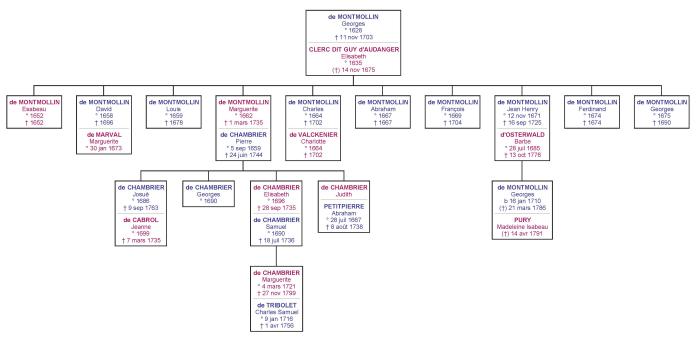
Le susdit conte est sur le pied que le Sr Faure fait travailler, mais on peut s'assurer qu'ayant un fond, tan petit qu'il soit qu'on fera faire chaque pièce 20 sols meilleur marché. Il sera nécessaire de s'informer si les camelots de laine qui se facturent a Leide sont de meilleures ou moindre qualité, et de quel pris, s'informer audit Leide ou en Hollande ce que vallent labas les camelots de Franquedal [Frankenthal]<sup>22</sup>, s'ils sont meilleurs ou moindre que les nostres, ce que coûtent la voiture des susdites etofes d'hollandes a Genes, quelles sorties, quelles entrées et quels droits ils payent.»

Pour obtenir ces renseignements, les Montmollin ont recouru à de nombreux informateurs, à de commissionnaires, des agents. Tous sont protestants et ont les mêmes valeurs morales.

«On pouroit s'associer d'un des plus sages de ces camelotiers pour avoir soin de sa fabrique, dresser trente ou quarante métiers au 3ème estage de la maison neuve, avoir un commissionnaire à Leipzig d'où on tire les laines, la plus part toutes filées et porter les marchandises facturées en Italie et au port de Gene on poroit mesme faire valloir son argent deux fois, comme nos gens le font souvent. Ce qui fait paroitre ceste entreprise bonne, c'est qu'il ne faut rien imaginer de nouveau mais seulement continuer une chose desjà esttablie, en second lieu c'est que la debitte en est seure en Italie, estant un etoffe bon marché, propre à résister aus ardeurs du soleil, et qui n se charge point de poussière, et d'un très bon usage sur tout les profits en seroient plus grands de beaucoup si on la trafiquoit contre de la soye qu'on pourroit facturer ici. En troisième lieu c'est qu'il ne faut pas un fort grand fond 4 000 écus blancs suffisant pour en faire 1 000 pièces, les mestiers ne sont point cher à louer, et les tisserands, les femmes, d'une médiocre habilité, travaillant aussi bien qu'un bon ouvrier, sans conter qu'on a les maisons sans en chercher, voilà dequoy vous occuper a le faire examiner, si vous croijes que l'entreprise vallent quelque chose, vous pouriez

<sup>&</sup>lt;sup>21</sup> AEN, Fonds Montmollin, 124-10. Mémoires et lettres sur divers commerces.

<sup>&</sup>lt;sup>22</sup> Frankenthal est une ville allemande et un arrondissement historique aujourd'hui inexistant, située dans le Land de Rhénanie-Palatinat.



Descendance de Georges de Montmollin.

amener d'Hollande, un ou deux ouvriers de camelots a poil de chevre afin de faire ceux de laine plus exactement et plus brillants, passer à Landau ou a Franquendal, en amener de bon ouvriers, ces manufactures estant originaires de pays la, et à Leipzig pour y establir des correspondants pour des laines de Bohème, c'est tout ce que iay à vous dire sur vos affaires particulières, et sur les générales. »<sup>23</sup>

Suite au décès de son frère David en 1696, Jean-Henry de Montmollin reprend les affaires familiales avec l'Angleterre<sup>24</sup>. Puis, après les disparitions successives de son frère Charles en 1701, de son père en 1703 et de son autre frère François en 1704, il reste le seul survivant de la fratrie et est désormais l'unique responsable des affaires de la famille, qu'il gère depuis Neuchâtel. À titre

d'exemple, il entretient une nombreuse correspondance avec Valkenier<sup>25</sup>, le beau-père de son frère Charles, avec qui il est en relation d'affaires afin de régler des dispositions testamentaires mais surtout de poursuivre les liens commerciaux que l'ambassadeur des Provinces-Unies entretenait déjà avec le chancelier, attestant d'un commerce soutenu entre la Hollande et la Suisse.

À son tour, il se montre un commerçant avisé, gérant à la fois des affaires à l'international et ses domaines fonciers, même si parfois il se lance dans des commerces un peu plus aventureux comme cette tentative d'exporter en Angleterre et en Hollande<sup>26</sup> en 1710 des vins de Neuchâtel!

Patrice Allanfranchini

Patrice Allanfranchini, né en 1953 à Neuchâtel, obtient une licence en lettres à l'Université de Neuchâtel en 1979. Enseignant à l'École secondaire régionale de Neuchâtel de 1980 à 2000, puis professeur de didactique de l'Histoire à la HEP-BEJUNE, il est parallèlement, depuis 1983, conservateur du Musée de la vigne au Château de Boudry. Concepteur de multiples expositions, auteur de nombreux articles et livres, il a signé entre autres Neuchâtel 1642-1942, trois siècles d'iconographie (Chézard-Saint-Martin: Éditions de la Châtière, 2005), qui équivaut à un catalogue raisonné de l'iconographie de la ville de Neuchâtel, Neuchâtel et ses anciennes corporations (Le Locle: Éditions G d'Encre, 2012; en collaboration avec Olivier Girardbille), La Banque Bonhôte, 200 ans à façonner l'avenir (Le Locle: Éditions G d'Encre, 2015), La vigne en noir et blanc (Neuchâtel: Éditions du Griffon, 2017) qui est une synthèse de l'histoire de la vigne et du vin en Pays de Neuchâtel entre le xvIIe siècle et 1950, fruit de quarante années de recherches sur ce sujet.

<sup>&</sup>lt;sup>23</sup> AEN, Fonds Montmollin 124-10. Mémoires et lettres sur divers commerces. Lettre anonyme.

<sup>&</sup>lt;sup>24</sup> AEN, Fonds Montmollin 184-03. Papiers concernant l'argent que i'ay en Angleterre et les vins envoyés en Hollande, en collaboration avec ses fils.

<sup>&</sup>lt;sup>25</sup> AEN, Fonds Montmollin 211-02. Lettres, réponses et comptes écrits à sa famille, principalement par Mr Walkenier, 69 pièces.

<sup>&</sup>lt;sup>26</sup> ALLANFRANCHINI, P., Une société d'exportation de vins de Neuchâtel vers la Hollande et l'Angleterre, 2013. In www.chateaudeboudry.ch [consulté en septembre 2017].